
États financiers de
Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Métiers spécialisés Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 26 juin 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (*suite*)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 29 juin 2026

Métiers spécialisés Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2026

Actif	Notes	2026 \$	2025 \$
Actif à court terme			
Trésorerie	3.	25 214 478	28 079 375
Débiteurs	4.	70 590	332 868
Charges payées d'avance		304 201	293 167
		25 589 269	28 705 410
Actif à long terme			
Dépôts		93 085	93 085
Immobilisations	5.	410 218	88 449
		26 092 572	28 886 944
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6.	2 990 125	2 214 976
Produits reportés	7.	7 237 745	7 236 783
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	8.	141 640	54 616
		10 369 510	9 506 375
Passif à long terme			
Apports reportés	9.	1 696 692	499 368
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	8.	153 604	33 833
		1 850 296	533 201
		12 219 806	10 039 576
Engagements	12.		
Actif net			
Investi en immobilisations		114 974	-
Grevé d'affectations internes		12 800 000	12 801 200
Non affecté		957 792	6 046 168
		13 872 766	18 847 368
		26 092 572	28 886 944

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Métiers spécialisés Ontario

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Notes	2026 \$	2025 \$
Produits			
Frais facturés aux clients	7.	10 664 181	13 840 342
Frais d'examen	7.	2 775 589	4 779 909
Frais d'évaluation	7.	1 038 865	1 355 409
Paie ment de transfert – Province de l'Ontario	10.	7 900 000	-
Subvention – CSP AAT de l'Ontario	9.	1 191 824	46 869
Subvention – Gouvernement du Canada	9.	872 204	1 031 018
Produits d'intérêts	3.	615 767	1 298 350
Produits tirés de commandites		90 000	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		-	12 750
		25 148 430	22 364 647
Charges			
Salaires et avantages sociaux	13.	20 047 173	17 189 236
Services professionnels		4 201 037	559 681
Technologies de l'information		1 306 662	1 051 752
Communications avec la clientèle		1 202 184	1 665 554
Publicité et promotion		978 790	397 517
Engagement des parties prenantes		530 822	291 220
Charges locatives		462 825	373 207
Fournitures et matériel		358 896	233 387
Frais de traitement des paiements et frais bancaires		334 236	389 605
Formation et recrutement		265 760	244 339
Cotisations et droits d'adhésion		167 447	163 821
Frais d'assurance		105 616	144 351
Amortissement des immobilisations		161 584	136 174
		30 123 032	22 839 844
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(4 974 602)	(475 197)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
 État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 mars 2026

	Investi en	Grevé		Total de	Total de
	immobilisations	d'affectations	Non affecté	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net, au début de l'exercice	-	12 801 200	6 046 168	18 847 368	19 322 565
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(161 584)	-	(4 813 018)	(4 974 602)	(475 197)
Acquisitions d'immobilisations nettes	483 353	-	(483 353)	-	-
Transfert vers l'actif net non affecté	-	(1 200)	1 200	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition contractées	(339 636)	-	339 636	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	132 841	-	(132 841)	-	-
Actif net, à la fin de l'exercice	114 974	12 800 000	957 792	13 872 766	18 847 368

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Notes	2026 \$	2025 \$
Activités de fonctionnement			
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(4 974 602)	(475 197)
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		161 584	136 174
Amortissement des apports reportés		(2 064 028)	(1 077 887)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		-	(12 750)
Incitatifs à la location reportés		-	(23 310)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement			
Débiteurs		262 278	(84 931)
Charges payées d'avance		(11 034)	110 093
Créditeurs et charges à payer		775 149	305 558
Produits reportés		962	(3 449 387)
		(5 849 691)	(4 571 637)
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations		(143 717)	(34 114)
Activités de financement			
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		(132 841)	(71 412)
Apports reportés reçus	9.	3 261 352	1 400 950
		3 128 511	1 329 538
Diminution de la trésorerie		(2 864 897)	(3 276 213)
Trésorerie, au début de l'exercice		28 079 375	31 355 588
Trésorerie, à la fin de l'exercice		25 214 478	28 079 375
Opérations sans effet sur la trésorerie	5.	339 636	55 274

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario (« MSO ») est un organisme de la Couronne régi par un conseil d'administration qui assure une prestation de services. MSO a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1^{er} janvier 2022 et poursuit ses activités en tant que personne morale sans capital-actions conformément à la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. L'organisme, qui exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario. Son mandat englobe les volets suivants :

- Mise en place de programmes d'apprentis;
- Administration des examens de certification;
- Évaluation des compétences et des titres de qualification;
- Délivrance et renouvellement des certificats de qualification;
- Tenue du registre public répertoriant les personnes qui peuvent légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- Réalisation d'études touchant l'apprentissage et les métiers;
- Promotion des métiers et de l'apprentissage.

À titre de personne morale sans capital-actions, MSO est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, pourvu que certaines conditions soient remplies.

2. Principales méthodes comptables

Présentation dans les états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada. Ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

MSO applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les subventions.

Les apports affectés sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les frais facturés aux clients sont comptabilisés à titre de produits, déduction faite de la provision pour créances douteuses, dans l'exercice auquel ils se rapportent. La tranche des frais facturés aux clients qui a trait à un exercice ultérieur est comptabilisée à titre de produits reportés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Le paiement de transfert de la province de l'Ontario est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice visé par l'entente de transfert.

Les frais d'examen sont comptabilisés en produits lorsque les résultats de l'examen sont connus et ont été présentés au candidat.

Les frais d'évaluation sont comptabilisés en produits une fois l'évaluation terminée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les produits tirés des commandites comprennent les produits provenant de tiers qui sont comptabilisés à la clôture de l'événement commandité.

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à leur juste valeur. Par la suite, chaque date de clôture, la trésorerie est évaluée à la juste valeur, tandis que les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont évalués au coût après amortissement. La valeur comptable de chacun de ces instruments financiers est présentée dans l'état de la situation financière.

Dans le cas des instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif sert à déterminer les produits ou les charges d'intérêts.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Lorsqu'un actif financier a subi une dépréciation, la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou sur la durée de vie utile estimative, selon la période la plus courte, comme suit :

Matériel informatique loué et logiciels connexes
Mobilier et matériel

Sur la durée du contrat de location
5 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour MSO, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Tout apport reporté non amorti relatif à l'immobilisation est comptabilisé en produits dans l'état des résultats, pourvu que toutes les affectations aient été respectées.

Contrats de location-acquisition

Un contrat de location qui transfère au preneur la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété est comptabilisé à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation locative. À la date d'entrée en vigueur du contrat, une immobilisation corporelle et une obligation sont comptabilisées à un montant correspondant au moindre de la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, à l'exclusion des frais accessoires, et de la juste valeur du bien loué au début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des paiements au titre de la location correspond au moindre du taux d'emprunt marginal de MSO et du taux d'intérêt implicite du contrat. Les immobilisations corporelles louées sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de trois ans, soit la durée des contrats de location.

Provision pour créances douteuses

MSO constitue une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté des débiteurs impayés et de la probabilité de leur recouvrement. Des provisions sont également constituées lorsque le recouvrement de débiteurs est jugé incertain à la lumière des informations obtenues dans le cadre des démarches de recouvrement. Une provision fait l'objet d'une reprise lorsque la créance est recouvrée ou radiée.

Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est affecté, par décision interne, au financement d'initiatives stratégiques à long terme ainsi qu'à l'atténuation des répercussions d'événements défavorables importants et imprévus sur les activités de MSO. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement de 1 200 \$ au fonds non affecté (2025 – néant \$).

Régimes de retraite collectifs

MSO comptabilise sa participation aux régimes de retraite collectifs comme des régimes à cotisations déterminées. MSO verse des cotisations aux régimes en fonction des gains cotisables des employés participants et comptabilise les charges correspondantes à mesure que les cotisations sont versées.

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les postes qui nécessitent le recours à des estimations et à des hypothèses importantes sont la provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations.

3. Trésorerie

Les comptes bancaires de MSO sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne. Les comptes portent intérêt au taux bancaire préférentiel moins 2,0 % (2025 – taux bancaire préférentiel moins 2,0 %).

4. Débiteurs

	2026 \$	2025 \$
Créances clients	356 408	614 683
Provision pour créances douteuses	(323 731)	(355 157)
Intérêts à recevoir	37 913	73 342
	70 590	332 868

5. Immobilisations

			2026	2025
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique loué et logiciels connexes	640 169	344 925	295 244	88 449
Mobilier et matériel	143 717	28 743	114 974	-
	783 886	373 668	410 218	88 449

Au cours de l'exercice, MSO a acquis des immobilisations moyennant un coût total de 483 353 \$ (2025 – 89 388 \$), dont 339 636 \$ (2025 – 55 274 \$) au moyen de contrats de location-acquisition.

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

6. Créiteurs et charges à payer

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 363 790 \$ (2025 – 339 021 \$) à remettre à l'État.

7. Produits reportés

	2026 \$	2025 \$
Solde d'ouverture	7 236 783	10 686 170
Ajouter : montants reçus	14 569 597	16 526 273
Déduire : frais facturés aux clients comptabilisés en produits	(10 664 181)	(13 840 342)
Déduire : frais d'examen comptabilisés en produits	(2 775 589)	(4 779 909)
Déduire : frais d'évaluation comptabilisés en produits	(1 038 865)	(1 355 409)
Déduire : produits tirés des commandites comptabilisés en produits	(90 000)	-
Solde de clôture	7 237 745	7 236 783

8. Obligations au titre des contrats de location-acquisition

Les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition visant du matériel informatique comportent des versements mensuels mixtes oscillant entre 45 \$ et 5 044 \$ (2025 – entre 45 \$ et 1 645 \$), et sont assorties de taux d'intérêt allant de 2,50 % à 3,09 % (2025 – de 2,59 % à 3,09 %). Ces obligations découlant des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre août 2026 et août 2028 (2025 – avril 2025 et février 2028).

Les paiements minimaux exigibles futurs en vertu des contrats de location-acquisition pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	\$
2027	141 640
2028	116 434
2029	37 170
Total des engagements	295 244

9. Apports reportés

	2026 \$	2025 \$
Solde d'ouverture	499 368	176 305
Ajouter : montants reçus de la CSPAAT de l'Ontario	2 307 402	414 500
Ajouter : montants reçus du gouvernement du Canada	953 950	986 450
Déduire : montant comptabilisé en produits – CSPAAT de l'Ontario	(1 191 824)	(46 869)
Déduire : montant comptabilisé en produits – Gouvernement du Canada	(872 204)	(1 031 018)
Solde de clôture	1 696 692	499 368

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

9. Apports reportés (suite)

Au cours de l'exercice, MSO a reçu 2 307 402 \$ (2025 – 414 500 \$) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (« CSPAAT de l'Ontario ») afin de promouvoir la santé et la sécurité du travail dans l'ensemble du régime d'apprentissage en Ontario. Cette initiative a commencé en décembre 2024 et devrait prendre fin en août 2027. Le financement a été accordé pour couvrir les coûts liés au projet. Tout financement versé en excédent du montant auquel a droit MSO doit être remboursé à la réception d'un avis de la CSPAAT. Au 31 mars 2026, le montant à rembourser se chiffrait à néant \$ (2025 – néant \$).

Au cours de l'exercice, MSO a reçu un montant de 953 950 \$ (2025 – 986 450 \$) du gouvernement du Canada pour financer son projet de modernisation de la formation professionnelle et des normes d'apprentissage destinées aux métiers Sceau rouge. Cette initiative a commencé en décembre 2023 et devrait prendre fin en mars 2028. Le financement a été accordé pour couvrir les coûts liés au projet. Tout financement versé en excédent du montant auquel a droit MSO doit être remboursé à la réception d'un avis du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2026, le montant à rembourser se chiffrait à néant \$ (2025 – néant \$).

10. Paiement de transfert – Province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, MSO et le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences ont conclu une entente de financement destinée à appuyer la réalisation des activités et l'atteinte des résultats découlant du mandat de MSO. Au 31 mars 2026, MSO avait rempli les conditions de l'entente et reçu le financement maximal prévu par celle-ci.

11. Facilité de crédit

MSO dispose d'une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ (2025 – 100 000 \$). Cette facilité de crédit est non garantie et est accessible au moyen de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de l'exercice (2025 – néant \$).

12. Engagements

MSO a pris des engagements au titre de contrats de location-exploitation. Les paiements minimaux à verser au cours des trois prochains exercices se présentent comme suit :

	\$
2027	660 522
2028	249 375
2029	31 600
Total des engagements	941 497

13. Cotisations au régime de retraite

Certains employés de MSO participent au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le « régime »), régime de retraite à prestations déterminées parrainé par la province de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »). Les parrains du régime déterminent les cotisations annuelles de MSO. Les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles prescrites par la loi aux fins du financement du régime ne constituent ni des actifs ni des obligations revenant à MSO, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant aux promoteurs. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser au régime.

Les cotisations de MSO au régime pour l'exercice se sont élevées à 40 859 \$ (2025 – 61 493 \$).

14. Gestion des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. MSO est exposé au risque de crédit principalement en raison de sa trésorerie et de ses débiteurs. Pour atténuer ce risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si certains montants sont en souffrance depuis longtemps et conserve également sa trésorerie auprès d'une banque à charte sous réglementation fédérale. L'exposition maximale de MSO au risque de crédit à la date des états financiers correspond à la valeur comptable de sa trésorerie et de ses débiteurs présentée à l'état de la situation financière. Ce risque est demeuré inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que MSO éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité découle des crédettes et charges à payer, des obligations découlant des contrats de location-acquisition et des engagements. MSO surveille le risque de liquidité par la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt. Ce risque est demeuré inchangé par rapport à l'exercice précédent.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation de l'exercice considéré.